

### MÉTIERS CONCERNÉS

- Exploitant de site
- Maître d'œuvre
- Prescripteur
- Fabricant / Installateur

### QU'EST-CE QU'UN AVIS DE CHANTIER ?

L'avis de chantier justifie officiellement la conformité d'un produit ou d'un ouvrage particulier vis-à-vis de ses performances de résistance au feu, il est seulement délivré pour un projet spécifique.

C'est une étude basée sur les essais réalisés et présentant plusieurs avantages :

- l'avis de chantier se substitue au procès-verbal,
- il évite la réalisation d'un nouvel essai complémentaire,
- il peut éviter le remplacement d'éléments déjà installés.

Ce document permet ainsi de justifier :

- de modifications de conception,
- de configurations d'installations spécifiques au chantier,
- de la performance d'un ouvrage réalisé à partir d'éléments testés séparément.

L'avis de chantier est généralement une étude sur plan qui peut également nécessiter une expertise sur site pour juger des performances « in situ » des éléments.

Il peut être demandé à tout stade d'un projet de construction.

### RÈGLEMENTATION

L'avis de chantier est une procédure conforme à l'article 14 de l'arrêté du 14 mars 2011 modifiant l'arrêté du 22 mars 2004 du Ministère de l'Intérieur français.

### CONTACT

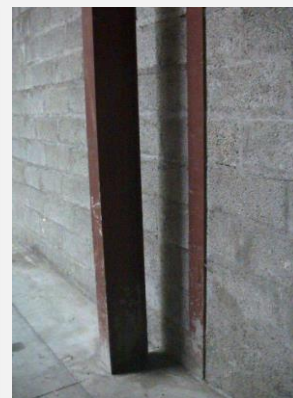
**Sébastien BONINSEGNA**  
Directeur Expertise & Inspections  
+33 (0) 3 87 51 42 41  
sebastien.boninsegna@efectis.com

### POURQUOI TRAVAILLER AVEC EFECTIS ?

- Une réponse rapide à vos demandes de validation (sous 48h à la réception du dossier complet),
- Une définition de solutions optimisées et un accompagnement dans la démarche, grâce à une maîtrise des textes réglementaires, des produits et solutions techniques disponibles sur le marché,
- Une mise en conformité rapide et à moindre coût de vos projets, même les plus ambitieux,
- L'assurance d'un projet maîtrisé.



Vérification du désenfumage



Etude structure



Justification de bloc porte existant



Protection thermique

#### EN PHASE CONCEPTION

- Audit réglementaire (structure ou éléments de second œuvre),
- Assistance technique lors des études d'avant projet,
- Estimation financière
- Aide à l'établissement des DCE,
- Études de faisabilité pour les entreprises.

##### Objectifs :

- Tenir compte de l'existant pour éviter une dépose complète ou des installations inadaptées,
- Etablir un DCE cohérent et permettre à l'entreprise une meilleure compréhension des problématiques,
- Sécuriser le projet d'un point de vue sécurité incendie.

#### EN PHASE CONSTRUCTION

- Conseil en sécurité incendie,
- Études des structures (bois, béton, acier, neuf ou existant),
- Études d'avis de chantier portant sur l'ensemble des installations techniques, systèmes de désenfumage et éléments de second œuvre,
- Aide à la levée des réserves,
- Suivi de travaux.

##### Objectifs :

- Optimiser les solutions,
- Participer à la coordination entre les lots,
- Permettre aux entreprises de satisfaire les exigences du projet,
- Vérifier la mise en œuvre en l'absence de contrôleur technique.

#### EN PHASE EXPLOITATION

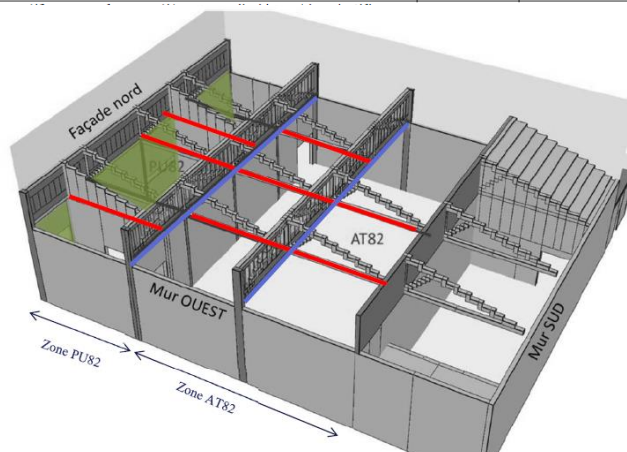
- Audit de l'existant,
- Vérification du maintien des performances,
- Recherche de procès verbaux,
- Validation des procédures de maintenance,
- Assistance en tant que tierce partie en cas de sinistre.

##### Objectifs :

- S'assurer de la pérennité des performances,
- Sécuriser les protocoles d'intervention,
- Optimiser les travaux de réfection en cas de sinistre (incendie, dégât des eaux, vandalisme, ...).

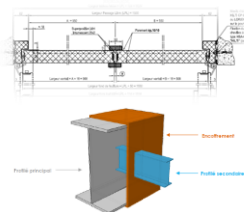
#### 8. VERIFICATION DE LA CONFORMITE

Exigence	Arrêté du 30 Juin 2006	Observations sur site
Matériaux de classe A1 ou A2 s1 d1 selon NF EN 13501-1	Art. 3, I	AJ (1,2)
Murs extérieurs et murs séparatifs REI120 (CF 2H)		NC1 (1,2)
Planchers REI 120 (CF 2H)		
Portes et fermetures résistantes au feu (y compris celles comportant des vitrages et des quincailleries) et leurs dispositifs de fermeture EI120 (CF 2H)	Art. 3, II	C
Dispositions nécessaires prises afin d'éviter la propagation d'un incendie par le système de ventilation		NC2 (1,2)
Dispositifs d'évacuation des fumées et de chaleur en partie haute, à commande manuelle et automatique		
Commande manuelle à proximité des accès		C



Repérage des éléments à traiter

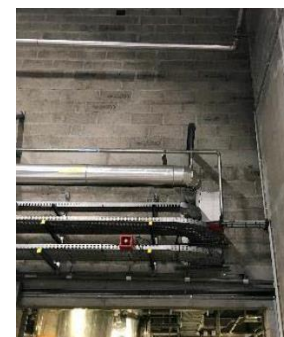
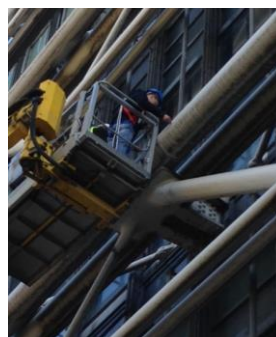
#### Etude sur les modes de protection de la structure principale



#### Dimensionnement d'élément d'ouvrage



#### Diagnostics post sinistres (incendie, dégât des eaux)



#### Vérification in situ (travaux exécutés, performance de l'existant)